

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial)	*)	Marque de fabrication L I E B H E R R	Type A 9 0 1 C (moteur DEUTZ F4L 912)	Fiche d'homologation N° CH 5495 11
---	----	--	---	---------------------------------------

Constructeur	LIEBHERR - HYDRAULIKBAGGER GmbH, D-7951 Kirchdorf / Jiler (D)			(valable jusqu'au 31.12.78)
Identification	"A 901 C" sur la plaquette du constructeur			
	" 115 " sur la plaquette du constructeur et devant le No du châssis			
Plaquette constr.	à l'avant, à droite sur la tourelle			
N° du châssis	à l'avant, à droite sur la tourelle et à l'avant à droite sur le chariot			
Ident. du moteur	"F4L 912" à droite, latéralement sur le bloc, près de la jauge d'huile, frappé par l'importateur			
Importateur princ.	CRANAG AG, Baumaschinen, 4852 Rothrist			
Véhicule homologué	115 - 3625	Signes fixes dans code du type		A 901 C / 115

Chassis				Moteur	D E U T Z			Type	F4L 912
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues		4 ou 8	Construction	en ligne		Temps	4
Direction	hydrostatique (système Orbitrol)								
Transmission	entraînement hydrostatique + boîte méc. intermédiaire								
Nombre de vitesses	2 x 2	Entraînement		toutes roues	Carburant	D		Position	arrière
Frein de service	air comprimé/hydraulique, 1 circuit, à expansion interne, sur toutes les roues								
Frein auxiliaire	(à ressort, progressif, à expansion interne, sur le cardan; pression de service et de libération de secours par réservoir séparé; robinet à 3 conduites dans la cabine, plombé; libération mécanique par vis								
Frein d'arrêt									
Contrôle 2 circ.									
				Bruit	76	dB/A à 1/min		2300	
				Silencieux	1 = 430x120x230 mm				
				Mesure des gaz	Bacharach 3,0 / Bosch noirissement 2,5				
				Déparasitage	à 3000 t/min				

Carrosserie	excavatrice			Poids	avant			arrière	total
Nombre de portes	1	Indic. vit.		-	5400(4900)			5900(7100)	11300(12000)
Ceintures sécurité	-	Retroviseur		à gauche + à droite	() = avec lame arrière ou béquilles				
Cale	2 = 460x190x240 mm			Attelage	à broche				
Antivol	-								
Nombre de places	t	1	av	centre	ar				
Dimensions	int	ext.							
Longueur		7400		Empattements	2400				
Largeur		2500							
Hauteur		3900		Voie **)	av	1882		ar	1882
Porte à faux	lat			Voies					
	av	4050							
	ar	950		Braquage	g	13100		d	13300
Distance volant - vers l'avant du véhicule	4900 *)								
Longueur avec lame niveleuse	7500 mm / avec béquilles 7560 mm								
				Garantie poids remorquable avec frein	-				
				Garantie poids remorquable sans frein	-				
				Garantie poids de l'ensemble	-				
				Poids remorquable testé	-				
				Vitesse maximale selon le constructeur	20		km/h		
				Vitesse maximale testée	17		km/h		

§) Equipement					
Feux de route	M	(E)			
Feux de croisement	A	(E)	dans M		
Feux de position	R-S1	(E)			
Feux rouges	R-S1	(E)			
Feux stop	R-S1	(E)	Hella		
Clignoteurs	av 1	(E)	K 12642	ar 2a	(E)
Catadioptres	av			ar 1	(E)
Feux de gabarit	av A	(E)	latér.	ar ML CH 1 2204 01	
Feux complément.	1/		lampe de travail		
Eclairage plaque					
Essuie-glace	1 balais				avec/sans lave-glace
Avertisseurs	1/		Hella el 20005		
			ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (vhc. spécial)		
Marque et type	LIEBHERR A 901 C		
Homologation N°	CH	5495 11	
Carrosserie	excavatrice		
Places	total	1	avant -
Poids à vide	11300(12000)	Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	19,19
Poids total	11300(12000)	Cylindres	3768

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Véhicule spécial : distance depuis le volant vers l'avant du véhicule = 4900 mm.
- ** Variante de pneus : 8.25 - 20 12 PR charge AV+AR 8875 (6,0) V-max. 30 km/h
 10.00- 20 12 PR 10375 (6,0) 30 km/h
 18 - 19,5 20 PR 9330 (7,0) 105 km/h (pneus simples, voies AV+AR = 1916 mm)
- §) Equipement : la distance depuis l'avant des clignoteurs latéraux est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
 - 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
 - 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires; par mauvaise visibilité personne auxiliaire;
 - 125 - autorisation spéciale obligatoire;
 - 137 - signalisation obligatoire: de chaque côté de l'arbre pendulaire et à l'arrière du véhicule;
 - 140 - d'éventuelles béquilles doivent être repliées et assurées;
 - 141 - il est obligatoire d'assurer: la tourelle (par une cheville), la flèche (par un appui de 1760 mm), le godet (câble de 2200 mm) éventuellement la lame niveleuse.
- un miroir complémentaire de 390x190 mm, dirigé vers l'avant doit être placé de manière à compléter le rayon de visibilité de 12 m.

Chariot de travail
(véhicule spécial)

L I E B H E R R

A 901 C
(moteur DEUTZ F4L 912)

CH 5495 11

Fiche complémentaire

I

Complément du 10.01.79 à Barne - Br

Mesures du bruit selon l'OCE:

avec le véhicule en marche : 17 km/h, 2 paliers, 1A 22,62 = 81,5 dB/A .

à proximité de l'échappement: 84,5 dB/A à 2450 t/min (à 50 cm de l'arrière du véhicule)

Mesures de la fumée: avec moteur sous pleine charge, BOSCH noircissement 1,1 (2350 t/min)
en accélération libre, Bacharach 2,5 (2450 t/min)